DÉCLARATION DE TRAVAUX

(ARTICLE 49 du Code des Postes et des Communications Électroniques)

Région Grand Est

Maison de la Région - 1 place Adrien Zeller BP 91006 - F67070 Strasbourg Cedex



		1 –	DÉCLAR	ANT		
Maître d'ouvra	ge : □	Maître d'œu	vre : □			
Dénomination	:					
Contact (Nom,	prénom):					
Adresse (nume	śro, rue, liet	u-dit, code po	stal, commu	ne) :		
Téléphone :						
Courriel :						
		2 - TRAV	/AUX À R	ÉALISER		
		méro, nom de tion, lieu-dit) :	la voie) ou le	ocalisation cad	astrale (subdivision	, numéro de
Localisation :						
Commune :			Code	Postal :		
Type de travau	IX: Interv	ention sur voirie	existante	Création de voir	rie ☐ Création de rés	eau
Type d'ouvrag	es : □ Résea	aux d'assainisse	ment □ Ré	seaux d'eau pot	able □ Réseaux	électriques
<i>,</i>	□ Résea	aux de gaz s réseaux :	□ Ré	•	unications électronique	
Nature des tra	□ Résea □Autres		□ Ré	•	unications électronique	

3 - INFORMATIONS DEMANDÉES

- Plan de situation désignant la position des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques projetés. L'échelle du plan doit être comprise entre le 1/5000^e et le 1/25000^{éme}
- Plans électroniques (au format .DWG géo référencé) des travaux à réaliser.
- Coordonnées LAMBERT du projet.

Conformément à l'article 49 du Code des postes et des communications électroniques et à son décret d'application n°2010-726 du 28 juin 2010, cette déclaration fera l'objet d'une publicité auprès des collectivités territoriales ou groupements de collectivités concernés ainsi que des opérateurs de réseaux de communications électroniques.